

UN BINOME NOUVEAU POUR UNE ESPÈCE DE  
« STENOCARPUS » (PROTEACEAE) DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

(Pacific Plant Studies 15<sup>1</sup>)

par HAROLD ST. JOHN

Senior Professor of Botany  
University of Hawaii, Honolulu.

Un des livres fondamentaux sur la flore des îles tropicales de l'Océan Pacifique est celui des Forster, *Characteres Generum Plantarum*, publié en 1776. Dans ce livre, beaucoup de plantes d'une importance considérable ont été classifiées et publiées pour la première fois. Il me paraît, néanmoins, qu'il reste parmi les noms botaniques des Forster un cas qui a été négligé, et par suite qu'il faut publier la combinaison suivante:

**Stenocarpus umbelliferus** (J. H. et G. Forst.) comb. nov.

*Embolthrium Umbelliferum* J. R. et G. Forst., Char. Gen. 15-16, pl. 8, fig. a-f, 1776.

*E. umbellatum* L. f., Suppl. 128, 1781; Syst., Veg. de Linné, ed. 14 par Murray, 166, 1784; Forst., f., Fl., Ins. Austral. Prodr. II, 1786.

*S. Forsteri* R. Br., Linn. Soc., Trans. 10 : 201-202, 1810.

*S. Forsteri* R. Br., var. *Forsteri* Brongn. et Gris, Soc. Bot. France, Bull. 12 : 42, 1865; Guillaumin, Mus. Colon. Marseille, Ann. 19 : 12, 1911.

*S. umbellatus* (Forst.), Schltr., Engler Bot. Jahrb. 39; 102, 1906.

*S. umbellatus* (Forst.) Schltr. var. *Forsteri* (Brongn. et Gris.) Guillaumin, Soc. Bot. France, Bull. 82; 279, 1935; Fl. Anal. Syn. Nouv.-Caléd. Phanerog. 105, 1948.

Le genre *Embolthrium* J. R. et G. Forst. est toujours accepté, mais maintenant on le place dans la famille des Proteaceae. A l'époque de sa publication ce genre fut pourvu d'une diagnose générique et d'une courte diagnose, avec des figures et des détails analytiques pour chacune des deux espèces *E. coccineum* et *E. umbelliferum*.

Dans le courant de l'année 1810, Robert Brown a partagé le genre mais il a laissé *E. coccineum* comme la seule espèce du genre *Embolthrium* qui est devenu à partir de ce moment monotypique. Sa nouvelle classification, ses genres et ses nouvelles espèces sont tous légitimes. A la suite

1. C'est le quinzième d'une série d'articles contenant descriptions, révisions ou observations sur des plantes des îles du Pacifique. Les numéros précédents ont paru dans : B. P. Bishop Mus., Occ. Papers 17 (7) : 79-84, 1942; 17 (13) : 177-182, 1943; 18 (5) : 77-93, 1945; Am. Fern. Journ. 35 : 87-89, 1945; Torrey Bot. Club. Bull. 73 : 588, 1946; Pacific Sci. 1 (2) : 116, 1947; 2 (2) : 96-113, 1948; 2 (4) : 272-273, 1948; 5 (3) : 279-286, 1951; 6 (2) : 145-150, 1952; Webbia 8 : 225-228, 1951; Pacific Sci. 7 (2); 165-168, 1953; B. P. Bishop Mus., Occ. Papers 21 (13) : 275-283, 1955; et le numéro 13 est en cours de publication.

de son action, *E. coccineum* du Détroit de Magellan, l'une des deux espèces originales, est devenu le type du genre *Embothrium*.

R. Brown a aussi décrit le nouveau genre *Stenocarpus* comprenant *S. salignus*, espèce nouvelle, provenant de l'Australie, et *S. Forsteri* de la Nouvelle-Calédonie, binome qui était simplement un nouveau nom pour *E. umbellatum* Forst. et il les a bien indiqués comme synonymes. Les circonstances sont un peu compliquées. Le livre des deux Forster, *Characteres*, était la première publication botanique des nouveautés des voyages du Capitaine J. Cook, et par conséquent c'était un livre important. Il était considéré comme tel par Linné fils et dans son livre *Supplementum Plantarum* (1781), il a accepté presque tous les genres et les nouvelles espèces publiés par les deux Forster. Dans le cas qui nous occupe, Linné fils a accepté le genre *Embothrium*, mais il a publié le binome *E. umbellatum* pour lequel il faut donc citer comme auteur Linné fils. Ce dernier a cité sous cette espèce, comme synonyme, « *E. umbelliferum* Forst. gen. n. 8 », c'est-à-dire le genre numéro 8 des deux Forster, qui se trouve aux pages 15-16, et pl. 8. La description générique donnée par Linné fils est conforme à celle des Forster, et il en est de même pour sa description spécifique mais cette dernière était plus longue et elle contenait plusieurs nouveaux caractères. Sa décision a donc été d'accepter l'espèce *E. umbelliferum* J. R. et G. Forst., mais de la renommer en employant l'épithète nouvelle *E. umbellatum*. Il faut attribuer cette épithète à Linné fils, et non pas aux Forster. Rejeter une épithète et renommer une espèce n'est pas permis par le Code International de la Nomenclature Botanique de 1952, car on lit, Art. 82 : « La graphie originale d'un nom ou d'une épithète doit être conservée, sauf s'il s'agit d'une erreur typographique ou d'une faute d'orthographe. » L'épithète *umbellatum* n'est pas une correction mineure de *umbelliferum*; au contraire, c'est une épithète différente, mais une telle substitution n'est pas permise par le code des règles.

Cette épithète *E. umbellatum* était acceptée en 1784 par Murray sans aucune indication de l'auteur du nom, mais avec une référence au *Supplementum* de Linné fils. En 1786, Forster fils a publié tout seul un exposé plus détaillé dans un livre, *Florulae Insularum Australium Prodrromus*, où il a conservé les genres nouveaux que lui et son père ont publiés ensemble, en 1776, et il y a énuméré beaucoup d'espèces et en a décrit beaucoup de nouvelles. En accord avec le fameux botaniste suédois, Linné fils, il a employé pour cette espèce le binome *E. umbellatum* mais il l'a réclamé comme publié par Forst., c'est-à-dire J. R. et G. Forster, croyant, me semble-t-il, que le changement de l'épithète *umbelliferum* en *umbellatum* n'avait pas d'importance et que c'était une altération permise et que l'auteur de cette nouvelle épithète elle-même devait rester Forster, père et fils. Puisque Forster, fils, l'a accepté ou a fait cette altération, la plupart des botanistes subséquents ont accepté le binome *E. umbellatum* et l'ont attribué à Forster, au lieu de l'attribuer à Linné fils, qui avait certainement la priorité pour la publication de ce binome. Les deux sont néanmoins, exactement synonymes.

*S. Forsteri* R. Br. a été accepté par Brongniart et Gris en 1865 et par Guillaumin en 1911, mais ce binome ne saurait avoir la priorité d'après l'art. 16 : « Pour tout taxon de rang inférieur au genre, le nom correct est la combinaison du nom générique avec l'épithète ou les épithètes disponibles les plus anciennes et légitimes, publiées validement avec le même rang. »

*S. umbellatus* (Forst.) Schltr. était publié en 1906, confirmant que l'espèce appartient au genre *Stenocarpus*, mais dans cette combinaison on n'a pas employé l'épithète disponible la plus ancienne.

*S. umbellatus* var. *Forsteri* a été publié en 1935 par Guillaumin et maintenu en 1948 dans sa Flore abrégée. Il n'y a mentionné ni les auteurs des épithètes, ni les basonymes, et il n'a pas indiqué les nouveaux noms. Il a admis une deuxième variété de l'espèce, par conséquent il était convenable d'avoir un nom pour la variété alpha de l'espèce. Si on examine les binomes des autres espèces énumérées dans son article de 1935, on peut découvrir la référence à l'article de Brongniart et Gris dans lequel ils ont créé, sous le nom *S. Forsteri*, les deux variétés *Forsteri* et *Billardieri* adoptées par Guillaumin sous le nom *S. umbellatus*<sup>1</sup>.

Ces deux unités étaient, sans doute, la base des deux épithètes variétales publiées par Guillaumin, mais il ne l'a pas dit expressément.

Suivant l'exemple de Linné fils, ou de Forster fils, tous les botanistes modernes ont employé pour cette espèce de la Nouvelle-Calédonie l'épithète *umbellatus* ou *Forsteri*, mais ni l'une ni l'autre n'a la priorité. L'épithète valable la plus ancienne est *umbellifera* de J. R. et G. Forster. Il faut adopter celle-là, d'après l'art. 65, « Si, sans changer de rang, une espèce est transférée d'un genre dans un autre... l'épithète spécifique originale doit être conservée ou, si elle n'a pas été conservée, rétablie... » Il n'y a pas d'obstacle à ce rétablissement, et par conséquent, nous avons proposé au commencement de cet article la combinaison nécessaire.

---

1. A. Guillaumin a employé pour la première fois, dans le Bulletin de la Société Botanique de France (LXXXII, p. 279, 1935), les combinaisons nouvelles : *Stenocarpus umbellatus* Schltr. var. *Forsteri* et *St. umbellatus* Schltr. var. *Billardieri*, qui correspondent à *St. Forsteri* R. Br. var. *Forsteri* Brongn. et Gris et *St. Forsteri* R. Br. var. *Billardieri* Brongn. et Gris, publiés par Brongniart et Gris dans les Annales des Sciences Naturelles, Botanique, 5<sup>e</sup> série, III, p. 204, 1865 (N.D.L.R.).